Communiqué de presse

Bruxelles, le 28 novembre 2016

L'épargne-pension

« Les fonds d'épargne-pension et le nombre d'épargnants dans ce produit à des niveaux records »

Au 30 septembre 2016, 1,544 million de Belges avaient constitué conjointement, via les fonds d'épargne-pension, un patrimoine estimé à 17,27 milliards EUR. Le nombre d'épargnants via les fonds se situe ainsi à un niveau 3% plus élevé qu'à fin 2015. Outre le nombre d'épargnants, l'encours épargné des fonds d'épargne-pension atteint également **un nouveau plus haut historique**.

Si l'on inclut la formule d'assurance, 60 % à 65 % de la population active belge possède un produit d'épargne-pension du 3ème pilier.

Environ 161.000 jeunes, soit 17,9 % de la population active de la catégorie 18-30 ans, y prennent part via un fonds d'épargne-pension.

Le secteur soutient entièrement cette prise de conscience et **encourage tous les jeunes à commencer à épargner pour leur pension via des fonds** dès qu'ils entrent sur le marché du travail. En effet, les fonds d'épargne-pension bénéficient de « la force de la capitalisation ». Plus tôt l'on entre dans un fonds d'épargne pension, plus longtemps l'on pourra profiter de cet effet.

Les placements systématiques par le biais de versements planifiés permettent de répartir l'effort d'épargne périodique et de mettre à profit l'effet de fluctuations des cours.

Chaque année, le titulaire d'épargne-pension moyen épargne aux alentours de 60 % du maximum légal de 940 EUR/an. Il existe encore une marge d'optimalisation. En outre, ces versements bénéficient d'un **avantage fiscal annuel** dans le cadre de l'impôt des personnes physiques.

Les fonds d'épargne-pension sont des **produits couronnés de succès et créateurs de valeur** grâce à leurs excelllents rendements. Le calcul du rendement moyen des fonds d'épargne-pension sur base annuelle au 30 septembre 2016 donne le résultat suivant :

- A 1 an : +5,1 %
- A 3 ans : +6,8 %
- A 10 ans : +3,2 %
- A 25 ans : +6,8 %

Association Belge des Asset Managers - asbl
Rue d'Arlon 82 - 1040 Bruxelles | http://www.beama.be
T + 32 2 507 68 11 | F + 32 2 888 68 11

Le caractère complémentaire des trois piliers des pensions, c.-à-d. le 1er pilier des pensions légales, le 2ème pilier des pensions professionnelles et le 3ème pilier de l'épargne-pension individuelle, est indispensable pour garantir le maintien futur du niveau de vie. De nombreux Belges font aujourd'hui un effort considérable pour s'assurer un complément à leur pension légale de base.

(situation la plus récente, milliards)	Assurances	Fonds
Deuxième pilier	60,3	20,7
Troisième pilier	11,2	17,3
Actifs financiers des ménages	1.253	
Patrimoine immobilier des particuliers	1.200	

Fin 2014	Fin 2015	Mi 2016

L'épargne-pension mérite d'être encouragée via les propositions et initiatives suivantes:

- ➔ encouragement et information à destination de la population jeune active
- ➔ sensibilisation de toutes les catégories professionnelles : salariés, indépendants et fonctionnaires contractuels
- ➔ BEAMA continue à plaider pour la généralisation et l'aprofondissement du 2ème pilier des pensions
- ➔ BEAMA continue à plaider pour l'élargissement du 3ème pilier des pensions
- ➔ BEAMA suggère d'utiliser les mesures de modération salariale pour, en plus du 2ème pilier, également **encourager/élargir** (=financer) le 3ème pilier des pensions

♦♦♦

Plus d'informations

De plus amples informations peuvent être obtenues via **la représentation pour BEAMA** :

- M. Hugo Lasat, Président de BEAMA
 (02 287 95 06 – h.lasat@degroofpetercam.com)

ou via les **contacts de presse généraux de Febelfin** :

- Service de presse Febelfin
 (02 507 68 31 – press@febelfin.be)

Belgian Asset Managers Association (BEAMA)
BEAMA asbl est membre de Febelfin asbl.
e-mail: info@beama.be